



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Date de convocation :

06/02/2025

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq et le treize février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Jean-Louis LIGAT, Thierry COMES, Damien OTON, Béatrice GONZALEZ, Danielle POUDADE, Valérie CRIBEILLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Naïma METLAINE), Alain DOMENECH (pouvoir à Alain MARGALET), Evelyne FUENTES (pouvoir à Thierry COMES), Mélissa OBBIH (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Claude AYMERICH), Armande IGLESIAS (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Caroline MERLE (pouvoir à Jérôme PARRILLA).

Absents : Mmes Mrs Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Yasine SEBAHOUI, Frédéric CRAVO, Robin MATIAS.

M. Damien OTON a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/19 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉHABILITATION DES RÉSEAUX EAU POTABLE - PROGRAMME D' ACTIONS HIÉRARCHISÉES ISSU DU DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'EAU POTABLE D'ILLE SUR TET 2025-2026.

Le Maire rappelle le programme d'envergure pour l'amélioration continue du rendement des réseaux d'eau potable de la commune, acté par délibération du 30 novembre 2023 pour 2024, 2025 et 2026. Ce programme fait suite à celui réalisé sur le centre ancien entre 2019 et 2023. Malgré les efforts entrepris, autant en études qu'en travaux, le rendement de la commune reste mauvais. Les campagnes de sectorisation du réseau d'eau potable et de recherche fine de fuites, ainsi que la connaissance du réseau et notamment des zones fuyardes ont permis de cibler les réseaux à réhabiliter. La commune d'Ille Sur Tet prévoit donc un nouveau programme triennal de travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable.

Ces travaux ont pour objectif de renouveler les réseaux d'eau potable et les branchements associés. Les conduites existantes seront remplacées par des canalisations en PVC pression ou en fonte ductile pour les diamètres supérieurs à 200mm. Les travaux seront réalisés selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable.

Les travaux du programme actuel étaient prévus sur 3 ans (2024, 2025 et 2026). Les calculs prennent en compte les linéaires de canalisations à renouveler et l'ILP calculé suite à la sectorisation réalisée dans le cadre du diagnostic du réseau AEP d'octobre 2021. Nous devrions obtenir un gain de 16.81 m³/h, portant le rendement à 68,87%, avec les travaux définis dans ce programme.

Les travaux 2024 ont été réalisés et subventionnés.

Le Maire propose de poursuivre les travaux du programme global de 3 676 466 € H.T, avec le dépôt de demande de subventions pour les phases 2025 et 2026. L'agence de l'eau et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pourront participer au coût de l'opération.

Il s'agit également d'ajouter les rues de la Parayre, place St Jacques, rue St Sébastien (portion) et rue des Carmes, non prévus au schéma directeur, mais depuis le 6 février 2025, nous subissons des casses des canalisations et en moins d'une semaine, nous en sommes à la 7^{ème} casse.

***Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,***

- **APPROUVE** sans réserve les phases 2025 et 2026, évaluées à **2 333 717,45 € HT** du programme triennal de rénovation du réseau d'eau potable de 3 676 466 € HT, avec ajout des rues de la Parayre, place St Jacques, rue St Sébastien (portion) et rue des Carmes ;
- **REALISE** cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- **MENTIONNERA** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;

- **DEMANDE** à l'Agence de l'eau une subvention d'un montant de **1 633 602,21 € HT**, soit 70 % du montant total de l'opération ;
- **DEMANDE** au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales une subvention d'un montant de **233 371,74 € HT**, soit 10 % du montant total de l'opération ;
- **PREND** en charge l'autofinancement d'un montant de **466 743,50 € HT** ;
- **S'ENGAGE** à rembourser au Département et à l'Agence de l'eau un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixés par le Département et l'Agence de l'Eau ;
- **PREND ACTE** que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité des subventions est fixée à 4 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

Annule et remplace la délibération du 26 septembre 2024.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 13 février 2025

Le Maire,




W.BURGHOFFER